

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 12 JUILLET 2024

Convocations adressées le : vendredi 05 juillet 2024
Nombre de délégués titulaires présents : 08
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 01
Nombre de pouvoirs attribués : 0
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 09
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ;
Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ;
FRANCK MAZET

Suppléants à voix délibérative :

Nathalie SAVATON.

Suppléants sans voix délibérative :

Pascale DEVALLEE.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés:

Frédéric AUGIS ; Emmanuel FRANCOIS ; Christian GATARD ; Brigitte PINEAU ;
Laurent RAYMOND ;

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

**C 24/07/01 – TRAMWAY – MODIFICATION DES MODALITES DE PAIEMENT DE
LA DELIBERATION C 22/09/08– ACQUISITION D'OPPORTUNITE 118 RUE DE LA
MAIRIE A LA RICHE**

Monsieur Emmanuel DENIS Président, présente le rapport suivant :

Le Comité syndical a, lors de sa réunion du 08 septembre 2022, accepté l'acquisition auprès de Madame et Monsieur CASTRO de leur maison située 118rue de la Mairie à la Riche, située sur la parcelle cadastrée AP 910, d'une surface de 414m².

L'acte de vente a été signé le 26 juin 2023 au prix de 431 000 € et prévoit la possibilité pour Madame et Monsieur CASTRO de conserver la jouissance de leur bien jusqu'au 31 décembre 2024.

Le solde du prix de vente, soit 287 330 €, devant leur être versé par la comptabilité du notaire sur constatation par l'acquéreur de la libération des lieux.

Madame et Monsieur CASTRO ont acquis auprès de Nexity un logement en vente en l'état futur d'achèvement, au 105rue de la Mairie à la Riche, livré mi juillet 2024, mais nécessitant des travaux de finition.

Aussi, afin de permettre à Madame et Monsieur CASTRO de réaliser ces travaux pour permettre leur emménagement vers ce futur bien et libérer la maison du 118rue de la Mairie à la Riche, il vous est proposé de modifier les conditions de règlement du solde du prix de vente et de prévoir un séquestre de celui-ci auprès de l'étude notariale de Maître Triquet à la Riche.

La somme de 287 330 € sera ainsi séquestrée auprès de l'étude notariale de la Riche et sera ensuite versée à Nexity par Maître Triquet, sur présentation de l'état des lieux de sortie de la maison du 118rue de la Mairie à la Riche.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5711-1,

Vu l'arrêté préfectoral n°181-232 en date du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu la délibération du Comité syndical du 08 septembre 2022,

- **DECIDE** de verser le solde du prix de vente, relatif à l'acquisition par le Syndicat des Mobilités de Touraine du bien situé 118rue de la Mairie à la Riche, de deux cent quatre vingt sept mille euro et trois cent trente centimes (287 330 €) auprès de l'étude notariale de Maître Triquet, notaire à la Riche.
- **DIT QUE** les dispositions de la délibération du 08 septembre 2022 relatives à ce dossier restent inchangées.

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Franck MAZET</p> 	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>  <p>Soazic LE GUEN</p> 
--	--